



Rome, le 31 Mai 2011

A toute la Congrégation

Approbation du Calendrier propre SSCC et du Rituel de la Profession Religieuse SSCC

Bien Chers Frères et Sœurs,

Nous vous écrivons cette lettre pour vous communiquer que le Saint Siège, à travers le Dicastère pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, a approuvé deux importants documents concernant la vie liturgique de la Congrégation, à savoir, le Calendrier propre (approuvé le 31 mars 2011) et le Rituel de la Profession Religieuse (approuvé le 13 avril 2011).

Cette approbation est le fruit du travail confié depuis trois ans par les deux Gouvernements Généraux à la commission dirigée par Felipe F. Lazcano, que nous remercions pour ses efforts et son bon résultat.

L'élaboration de ces deux documents est une des réponses que les Gouvernements Généraux actuels ont voulu donner à la demande des Chapitres Généraux de 2006 nous rappelant l'importance de préserver et d'actualiser le patrimoine spirituel de la Congrégation. De plus, le fait de célébrer de façon spéciale les mêmes fêtes liturgiques et d'avoir le même rituel pour la profession religieuse renforce notre communion, nourrit notre foi et nous enracine comme Congrégation dans le mystère du Christ qui s'actualise dans la liturgie.

Calendrier propre SSCC

La Congrégation a eu son premier calendrier liturgique approuvé le 5 juillet 1825. Au long des années, on y a introduit divers changements. Le calendrier propre le plus récent fut approuvé par la Congrégation pour les Sacrements et Culte Divin le 8 janvier 1976.

Avec l'élaboration des nouvelles Constitutions, on a fait un nouveau pas dans les orientations liturgiques de la Congrégation : les sœurs incluant dans leurs Constitutions de 1985 le Statut 20, sur les fêtes célébrées spécialement ; ce Statut fut modifié au Chapitre Général de 2000, pour recueillir plus en détail les fêtes de nos saints protecteurs. De leur côté les frères, dans l'élaboration des nouvelles Constitutions de 1990, recueillent au Statut 18 les célébrations propres de la Congrégation.

Le Calendrier que l'on vient d'approuver reprend ces Statuts comme référence essentielle, en y incorporant les dates qui n'étaient pas dans le calendrier liturgique antérieur (celui de 1976). Les célébrations du Calendrier Romain Général y sont incluses, ainsi que celles qui sont propres à la Congrégation. L'approbation du Saint Siège ne se réfère qu'à ces « célébrations propres » ; les autres célébrations recueillies dans nos Statuts ne demandant aucune formulation spéciale, ni aucune approbation, puisqu'elles figurent déjà dans le Missel Romain.

Il convient de bien faire cette distinction :

- a) les célébrations qui apparaissent dans le document d'approbation du Saint Siège (Calendrier propre).
- b) l'ensemble complet des célébrations spéciales de la Congrégation (comprenant celles du Calendrier propre et les autres célébrations générales de toute l'Eglise), où apparaissent tous les Titulaires, Patrons et Protecteurs de la Congrégation.

Ces deux listes de célébrations se trouvent en annexe de cette lettre. Ne vous étonnez de voir au 10 juillet la célébration des *Saints Augustin Zhao Rong, prêtre, et compagnons, martyrs* ; c'est une remarque liturgique typique : comme nous célébrons nous-mêmes la Fête de Notre Dame de Paix le 9 juillet, il nous est permis de célébrer, le jour suivant (le 10 juillet), la mémoire universelle (*les Saints Augustin Zhao Rong, prêtre, et ses compagnons, martyrs*).

Quant aux textes des célébrations propres (missel, lectionnaire et liturgie des heures), nous les avons déjà présentés au Saint Siège ; dès leur approbation, nous les communiquerons à la Congrégation et nous les publierons.

Rituel de la Profession Religieuse SSCC

Le premier cérémonial de la Congrégation fut approuvé par le pape Léon XII le 27 septembre 1825. C'était un cérémonial pour la prise d'habit, la profession des vœux, la rénovation des vœux, le chapitre de coulpe et la bénédiction du manteau rouge (pour l'adoration). Noter que le formulaire était identique pour les frères et pour les sœurs, à l'exception de la bénédiction du voile pour les sœurs. La formule des vœux était pratiquement la même que celle qu'on utilise aujourd'hui.

Le Fondateur illustre lui-même la méthode suivie et le but proposé :

Nous avons spécialement choisi les prières qui pouvaient exciter la dévotion envers le Sacré Cœur de Jésus et le Très Doux cœur de Marie. Nous avons adopté pour notre usage quelques-unes des bénédictions et des prières anciennement retenues dans d'autres Congrégations, qui nous paraissaient davantage correspondre à la fin de notre Institut; nous y avons ajouté seulement ce qui devait exprimer spécialement notre consécration perpétuelle aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie.

Nous nous sommes proposé comme but principal d'enflammer la piété des frères et des sœurs de notre Congrégation.

Nous avons voulu que nos novices apprécient dans la cérémonie même de leur réception quel zèle devait diriger leurs âmes, quelle charité devait enflammer leurs cœurs, quelle ferveur devait animer leurs prières, quelle obéissance devait accompagner toutes leurs actions.

Nous avons également voulu que nos profès, en faisant leurs vœux, comprissent qu'ils devaient être, pendant tout le cours de leur vie, fervents dans la psalmodie, constants dans l'adoration et la réparation des injures faites à la majesté divine, enfin compatissants aux douleurs du Sacré Cœur de Jésus et du Très Doux Cœur de Marie. Par ce moyen nos frères seront renouvelés dans l'esprit de leur vocation, toutes les fois qu'en prenant leurs habits religieux ils rappelleront à leur mémoire les prières employées dans la bénédiction de ces vêtements.¹

Ce cérémonial fut utilisé pendant des années par les deux branches, jusqu'à ce qu'après le Concile Vatican II, apparaisse le Rituel romain de la profession religieuse (1970). Le Décret d'approbation de ce Rituel demandait aux Instituts religieux de l'adapter à leur spiritualité propre : « *le rite de profession doit exprimer la nature et l'esprit de chaque famille religieuse, il convient donc d'adapter*

¹ Annales des Sacrés-Cœurs 1963, p 278.


ce Rituel de façon à ce qu'il manifeste clairement son caractère propre »². Cette adaptation est celle qui vient d'être approuvée maintenant. En général, on garde la structure du Rituel romain, mais en y introduisant des accents et des nuances propres à la Congrégation pour les dialogues, la remise des signes, les gestes d'accueil, certaines prières, et surtout pour la formule elle-même de la profession.

Ce que nous avons voulu, c'est avoir un rituel de profession qui nous aide à célébrer notre profession religieuse comme consécration aux Sacrés-Cœurs³. Un rituel qui manifeste et renforce notre identité, favorise notre communion et nous stimule pour notre mission. Ce sont ces mêmes motivations qu'exprimait déjà le Bon Père en 1824, et qui sont toujours valables aujourd'hui.

Ce Rituel approuvé est un rituel pour toute la Congrégation ; il est supposé tenir compte de la réalité des deux branches, frères et sœurs, et la variété culturelle des lieux où la Congrégation est présente. On doit cultiver et veiller à l'unité de la Congrégation dès la formation initiale. De fait, il y a différents noviciats où les novices, frères et sœurs, reçoivent ensemble une initiation à l'histoire et la spiritualité de la Congrégation. D'autre part, c'est une pratique habituelle en certains endroits de célébrer ensemble, frères et sœurs, la première profession, la profession perpétuelle, et à l'occasion la rénovation des vœux. C'est pour cela que ce Rituel comprend trois chapitres : un pour les célébrations des frères, un autre pour celles des sœurs, et un troisième pour les célébrations communes.

Le Calendrier propre SSCC comme le Rituel de la Profession Religieuse SSCC seront publiés par les Gouvernements Généraux dans les trois langues officielles de la Congrégation. Nous confions aux Supérieurs Majeurs le soin de faire les traductions dans les autres langues. Il faut prendre patience, car en plus du lent travail de traduction, chaque version doit recevoir l'approbation expresse de la Congrégation pour le Culte et la Discipline des Sacrements. Pour le moment, le Rituel en espagnol est déjà disponible sur la page web de la Maison Générale.

Avec notre fraternelle affection dans l'amour des SSCC.



Rosa Mª Ferreiro ssc
Supérieure Générale



Javier Álvarez-Ossorio ssc
Supérieur Général

ANNEXES

- Document d'approbation du Calendrier propre SSCC.
- Calendrier complet des célébrations spéciales de la Congrégation.
- Document d'approbation du Rituel de la Profession Religieuse SSCC.

² Décret de la Congrégation pour le Culte Divin approuvant le Rituel romain de la profession religieuse (le 2 février 1970).

³ Cfr. Constitutions 13 (Frères) ; Constitutions 13 (Sœurs).